



# Championnat scolaire des écoles et collèges en Ille-et-Vilaine

## *Règlement intérieur*

### Table des matières

1. [Généralités sur la phase départementale](#)
2. [Règles du jeu](#)
3. [Licences](#)
4. [Phase départementale : rencontre en INDIVIDUEL](#)
  - 4.1. [Déroulement de la rencontre](#)
  - 4.2. [Qualification des équipes pour la phase départementale par équipe](#)
5. [Calendrier](#)
6. [Contact](#)

Le championnat scolaire d'Ille-et-Vilaine est organisé par le Comité d'Ille-et-Vilaine des échecs, ci-après désigné par *CDE35*.

Le championnat scolaire se déroule sur deux niveaux (écoles, collèges) et en trois phases :

1. Phase départementale : qualificative pour la finale académique.
2. Phase académique : par équipe, qualificative pour la finale nationale.
3. Phase nationale : par équipe, décernant le titre de champion de France.

Règlement en ligne sur le site de la FFE : <http://www.echecs.asso.fr/Default.aspx?cat=17>

## 1. Généralités sur la phase départementale

La **phase départementale** se déroule sur 1 ou plusieurs rencontres d'une demi-journée sur le modèle suivant :

- **En individuel** : un tournoi d'une demi-journée en individuel, éventuellement sur plusieurs dates et plusieurs lieux de jeu.

Seuls les élèves des écoles et collèges d'Ille-et-Vilaine peuvent participer à la phase départementale. Il n'y a pas de limitation du nombre d'élèves ou du nombre d'équipes par établissement. Les participants doivent être obligatoirement licenciés au sein d'un club affilié à la Fédération Française des Échecs au plus tard au début de la première ronde. La licence B de la FFE suffit.

L'inscription aux tournois est gratuite.

Les dates, lieux de jeu et modalités d'inscription sont précisés sur le site du CDE35 :

<https://cde35.cdechecs35.fr>

## 2. Règles du jeu

Pour tous les tournois, l'annexe A4 sur le jeu rapide s'applique.

En cas de cadence au KO, les Directives III s'appliquent.

Un retard de plus de 15 min **après l'heure prévue pour le lancement de la partie** entraîne la perte par forfait avec gain à l'adversaire.

Pour le reste, les règles du jeu sont celles de la FIDE au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## 3. Licences

Pour toutes les rencontres, la licence A ou B de la FFE est exigée.

Les joueurs non licenciés peuvent prendre une licence B sur place, moyennant 3 € et en fournissant **un questionnaire de santé visé par un des tuteurs légaux** (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14888>)

## 4. Phase départementale : rencontre en INDIVIDUEL

L'inscription d'un élève doit se faire une semaine au plus tard avant la date de la compétition, sur le site du CDE35.

Un élève peut s'inscrire de lui-même mais cette inscription peut aussi être prise par un parent ou un encadrant de l'école.

Plusieurs lieux de jeux pourront être proposés pour limiter les déplacements.

### 4.1. Déroulement de la rencontre

La cadence de jeu est unique sur un lieu de jeu. Elle est soit de 15 min KO, soit de 12 min + 3 s/c. L'organisateur choisit la cadence adoptée sur son lieu de jeu avant le lancement de la ronde 1.

Les appariements sont réalisés au système suisse intégral en 4 ou 5 rondes.

Le classement est individuel. Les départages adoptés sont dans l'ordre : le Buchholz (somme des points des adversaires rencontrés), le nombre de parties gagnées, le plus jeune.

Pour les écoles, la rencontre peut être scindée en plusieurs tournois selon l'âge.

Tous les collégiens jouent dans le même tournoi, quel que soit leur âge.

Pour chaque site d'accueil, un classement par établissement est établi en totalisant les points des 8 premiers joueurs comportant au moins 2 filles et 2 garçons.

#### **4.2. Qualification pour la phase académique**

Au cas où cette rencontre est qualificative pour la phase académique et se déroule sur plusieurs lieux de jeu, le CDE35 répartit les places qualificatives au prorata de la participation sur chaque lieu.

Le classement établi comme en 4.1. permet de désigner les établissements lauréats.

### **5. Calendrier**

Lieux, calendrier, horaires des rencontres sont visibles sur le site du CDE35

### **6. Contact**

Directeur du championnat : [Erwan Le Caïvec](#)

Règlement validé par la commission technique de la Ligue de Bretagne le  
Règlement validé par la commission technique du CDE35 le